

Tu travailles? Es-tu VRAIMENT en sécurité?



- La sécurité au travail, ça dépend de toi. Protège-toi.
- Porte toujours l'équipement de protection individuelle nécessaire au travail.
- Suis les règles et règlements en matière de sécurité.
- Évalue les dangers possibles dans ton lieu de travail.
- Signale toute blessure ou condition de travail dangereuse à ton surveillant.
- Tu n'es pas seul. Si tu as des doutes, demande de l'aide. Cela pourrait te sauver la vie.



Si tu as une inquiétude en matière de sécurité ou as besoin d'un conseil, Travail sécuritaire NB peut t'aider.

Communique avec nous : 1
800 999-9775 (sans frais)
securitejeunessenb.ca

Chaque année, au Nouveau-Brunswick...

plus de 1 000 jeunes travailleurs se blessent au travail.

Les trois régions du corps où les travailleurs âgés entre 15 et 24 ans se blessent le plus souvent sont :

1. les bras et les mains
2. le tronc
3. les jambes et les pieds

Ne sois pas la prochaine victime d'une blessure! Sois prudent.

Au travail, tu as trois droits fondamentaux :

1. **Le droit d'être informé** : Ton employeur doit te donner une formation sur la façon sécuritaire d'accomplir ton travail. Si une formation ne t'est pas offerte, demande-la.
2. **Le droit de participer** : Tu as le droit d'exprimer tes inquiétudes ou de poser des questions sur la sécurité au travail.
3. **Le droit de refuser d'exécuter du travail dangereux** : Tu as le droit de refuser un travail qui, selon toi, pourrait te mettre en danger ou mettre les autres en danger.

Tu ne te sens pas en sécurité au travail?

1. Fais part de ton inquiétude à ton surveillant. Si le problème se règle, reprends le travail.
2. Si le problème n'est pas réglé, signale la question à ton comité mixte d'hygiène et de sécurité.
3. Si tu crois encore que le travail est dangereux, appelle Travail sécuritaire NB au 1 800 999-9775 et explique ta situation.

Tu as le droit d'être en sécurité au travail!

